

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

Numéro 041 – mars 2024

Chers Amis,

Edito du Maire

Le printemps arrive à petit pas, et avec lui son lot de bonnes nouvelles et de projets excitants pour notre belle commune. Nous sommes ravis de vous présenter le bulletin municipal de printemps, où vous pourrez découvrir toutes les informations importantes et les événements à venir.

Tout d'abord, nous tenons à vous informer que la Commune en partenariat avec le Conseil Municipal des Enfants organisera comme chaque année sa traditionnelle journée verte accompagnée de la décoration du village pour Pâques. Rendez-vous le samedi 16 mars à 10h00 à l'atelier « Charron ».

Par ailleurs, Printemps rime aussi avec plantation de nos espaces verts. Aussi, retenez la date du samedi 25 mai 2024.

Enfin, la Commune organisera cette année encore sa traditionnelle fête des voisins le 31 mai prochain. Aussi, pensez dès aujourd'hui à inscrire cette date dans votre agenda. Nous espérons vous y voir nombreux pour célébrer le vivre ensemble en bonne compagnie. Une communication sera encore réalisée lors de la prochaine édition.

Nous tenons à vous rappeler l'importance de respecter l'environnement et de préserver notre commune. Le printemps est la saison idéale pour prendre soin de la nature qui nous entoure, que ce soit en plantant des fleurs, en nettoyant les espaces publics ou en adoptant des gestes éco-responsables au quotidien.

Nous vous souhaitons à tous un excellent printemps, plein de joie et de vitalité. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre page facebook pour rester informés de l'actualité de notre commune.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL



Elections Européennes

Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024. À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

Les dates limites d'inscription sur les listes électorales

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

au 1^{er} mai 2024 pour les inscriptions en ligne ;

au 3 mai 2024 pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.



Franchises médicales et participations forfaitaires : le montant restant à votre charge augmente

Deux décrets publiés au Journal officiel le 17 février 2024 prévoient un nouveau montant de la participation forfaitaire sur les consultations et les actes médicaux, et le doublement des franchises médicales appliquées notamment aux médicaments et aux transports sanitaires.

Les participations forfaitaires et les franchises médicales sont des sommes qui ne sont pas remboursables par les mutuelles et qui restent, sauf exceptions, à votre charge.

La participation forfaitaire est ainsi un montant que vous devez payer (quelle que soit la prise en charge par l'Assurance maladie et votre complémentaire santé) lors d'une consultation ou d'un acte réalisés par un médecin généraliste ou spécialiste, sauf notamment dans le cadre d'une hospitalisation complète d'une ou plusieurs journées.

Le décret prévoit que ce montant pourra ni être inférieur à **2 €** ni excéder **3 €**. Il est actuellement de **1 €**.

À savoir : les franchises médicales et les participations forfaitaires ne s'appliquent notamment pas :

- aux enfants et jeunes de moins de 18 ans ;
- aux femmes enceintes bénéficiaires de l'assurance maternité ;
- aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Quel est le nouveau montant des franchises médicales ?

Le montant des franchises médicales va, pour sa part, doubler à partir du 31 mars 2024. Il sera alors de :

- **1 €** sur les boîtes de médicaments (ou toute autre unité de conditionnement, comme un flacon), contre 0,50 € jusque-là ;
- **1 €** pour les actes effectués par un auxiliaire médical (infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien, pédicure-podologue...), contre 0,50 € jusque-là ;
- **4 €** sur les transports sanitaires (qui peuvent notamment être assurés par une ambulance, un véhicule sanitaire léger ou un taxi conventionné), contre 2 € jusque-là.

Aucune franchise médicale ne s'applique en revanche sur :

- les médicaments prescrits lors d'une hospitalisation ;
- les actes paramédicaux effectués lors d'une hospitalisation ;
- les transports d'urgence.

Le niveau du plafond journalier des franchises médicales évolue également ; il s'agit du montant maximum que vous êtes susceptible de payer lorsque vous êtes confronté à plusieurs actes médicaux au cours d'une même journée. Ce plafond ne concerne que les actes effectués par un auxiliaire médical et les transports sanitaires.

À partir du 31 mars 2024, le plafond journalier des franchises médicales sera de :

- **4 €** sur les actes effectués par un ou plusieurs auxiliaires médicaux, contre 2 € jusque-là ;
- **8 €** sur les transports sanitaires (sachant qu'un aller-retour correspond à 2 trajets), contre 4 € jusque-là.

Les plafonds annuels restent, pour leur part, inchangés. Vous n'aurez pas à déboursier plus de 50 € par an pour les franchises médicales, ni pour les participations forfaitaires.



Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
FOESSEL Annelise	Changement de 4 fenêtres 2, rue de la Gare	A : 18/12/2023
LUTZ Angèle	Construction d'une pergola 1A, rue des Platanes	A : 19/12/2023
ANTZ Antoine	Création d'un lot à bâtir 2, impasse de la Forge	A : 04/01/2024
GRAND Serge	Changement porte d'entrée en PVC en remplacement de celle en bois, changement d'une porte en bois de cuisine donnant sur le jardin en porte fenêtre en PVC 4, rue des Amandiers	A : 01/02/2024
FENDER Cédric	Construction d'une maison individuelle avec garage d'abri de jardin et d'une piscine sur le terrain 14b, rue Circulaire	A : 22/01/2024
REBIZZI Stéphane	Construction d'une piscine 5, rue du Lin	A : 12/02/2024

Bienvenue à notre nouvel employé communal Quentin OBRECHT



Originaire d'Erstein, Quentin OBRECHT, 25 ans, est arrivé le 5 février 2024. Il a grandi au sein de l'exploitation agricole familiale et participe activement à son fonctionnement.

Il a étudié la mécanique agricole et est diplômé d'un BAC PRO et du certificat de qualification professionnel. Il a travaillé 5 années chez un concessionnaire « Fendt » à Mommenheim.

Quentin souhaitait se rapprocher de son domicile, c'est ici à Limersheim qu'il a choisi de poursuivre sa carrière.

Jeune, dynamique et motivé, Quentin est là pour veiller à l'entretien des espaces verts, ainsi qu'aux bâtiments communaux. Il saura mettre sa créativité en œuvre pour l'embellissement du village.

Il comprend l'alsacien et apprend à le parler

Patricia GILLIG



Nous avons également le plaisir d'accueillir Patricia GILLIG, stagiaire dans un dispositif de formation de secrétaire de mairie de janvier à mai 2024, en alternance avec le CNFPT.

Patricia est domiciliée à Erstein. Suite à une fin de mission, elle a été choisie pour suivre cette formation intense et enrichissante qui on espère pourra aboutir à un emploi dans la fonction publique.

Inscription scolaire



Votre enfant est né en **2021**.

Pour l'inscrire à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire en septembre, veuillez vous présenter à la mairie **avant le 26 avril 2024** pendant les horaires d'ouvertures du secrétariat (**lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, et jeudi de 15h à 19h, rendez-vous possible hors ouverture au public**), muni de votre livret de famille.

Nous vous remettons également une fiche de renseignements à compléter



Ramassage de vieux papiers

Possibilité de déposer le papier dans la benne à partir du vendredi **28 juin** l'après-midi, jusqu'au dimanche **30 juin**, place de l'Eglise

Passage à l'heure d'été

Nous passerons à **l'heure d'été** dans la nuit du samedi 30 au **dimanche 31 mars 2024**

+ 1 heure

À 2 heures du matin il sera alors **3 heures**.



Nous perdrons 1 heure de sommeil.

©www.calendrier.best

ANNÉE SCOLAIRE
2024-2025



INSCRIPTION

RESTAURATION SCOLAIRE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR
ET DU MERCREDI

du 25 mars au 19 avril 2024

pour les premières demandes



📍 Récupérez le dossier d'inscription à compter du 11 mars 2024 :

- Au **guichet unique de Benfeld** à la Maison Intercommunale des Services
1 rue des 11 communes 67230 BENFELD 03 90 57 89 21
- Au **guichet unique d'Erstein** au Pôle Périscolaire
3 rue du vieux marché 67150 ERSTEIN 03 88 58 88 62
- Auprès des **structures d'accueil périscolaires**

📄 Complétez le dossier d'inscription papier en y insérant l'ensemble des pièces justificatives. Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés.

📅 Déposez votre dossier complet uniquement sur rendez-vous avec le guichet-unique. Les rendez-vous sont organisés de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du 25 mars au 19 avril 2024 inclus (pas de rendez-vous le mercredi à Erstein). Afin de réserver un créneau horaire, merci de **contacter le guichet unique**.

pour les renouvellements



A compter du 25 mars 2024, connectez-vous sur le **Portail Familles**.

Renseignez le **formulaire en ligne** de renouvellement d'inscription.

Ajoutez les documents obligatoires pour l'année scolaire 2024-2025.



Les dossiers seront enregistrés par ordre d'arrivée et étudiés lors de la Commission d'Attribution des Places en fonction des critères et des capacités d'accueil.

Une réponse vous sera communiquée par mail par le Pôle Familles et Culture au plus tard la première semaine de juillet.



www.cc-erstein.fr

Bibliothèque de Limersheim
1 rue du Lin, 67150 Limersheim

A la bibliothèque

Atelier et dédicace avec Dawid illustrateur de BD



Mercredi 27 mars 2024

GRATUIT

ATELIER DE 14H À 15H30
de 8 à 12 ans
inscription à pointecture
limersheim@gmail.com

DÉDICACE DÈS 16H
ouvert à tous
ses ouvrages seront en
vente



A l'occasion de la fête des bibliothèques du canton d'Erstein, « Bib'Fescht », dont la thématique pour 2024 est la bande dessinée, la bibliothèque de Limersheim accueillera du 15 au 27 mars l'exposition « Les supers ». Le 27 mars, un atelier pour les 8-12 ans sera animé par Dawid (illustrateur) suivi d'une séance de dédicace ouverte à tous.

Le programme de l'ensemble des événements du Bib'Fescht sur le territoire est disponible à la bibliothèque ainsi que sur le site internet des bibliothèques du canton.

Depuis janvier, nous vous proposons également huit premiers romans sélectionnés dans le cadre du Prix Paragraphe 2024. N'oubliez pas, ce sont les lecteurs qui choisiront le lauréat : les votes sont possibles dès trois romans de la sélection lus et jusqu'à la fin du mois de septembre. A suivre notamment sur Instagram @prix_paraphe

Retrouvez-nous sur Facebook, mais aussi sur notre site internet (catalogue en ligne, horaires) et désormais sur Instagram @bib_lim... et bien sûr à la bibliothèque au 1, rue du Lin !

Le 12 mars participez au quart d'heure de lecture national #12marsje lis. Toutes les informations sur le site du CNL (centre national du livre).

Nous recherchons un(e) bénévole pour l'accueil des élèves de l'école les vendredis matins, ainsi que pour l'accueil des enfants de la MAM un jeudi sur deux. Rejoignez-nous !

Bibliothèque de Limersheim
1 rue du Lin, 67150 Limersheim

Exposition "Les supers"

Par Frédéric Maupomé et Dawid

Du 15 au 27 mars 2024



GRATUIT
TOUT PUBLIC
ENTRÉE LIBRE
aux horaires
d'ouverture de la
bibliothèque



LA FÊTE
DES BIBLIOTHÈQUES
DU CANTON D'ERSTEIN



15-27
MARS
2024



Vitesse excessive dans le village



La Mairie reçoit régulièrement des plaintes sur la vitesse excessive de véhicules en agglomération ainsi qu'aux différents lieux dits de la commune...

Il est demandé à chacun de respecter les limitations de vitesse et d'adapter sa conduite sur nos petites routes de campagne.

Assistante Maternelle



Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT
Emmanuelle GRAILLOT
MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers
56, rue Circulaire
10 rue du Vin

07-67-31-23-96
06-22-38-28-76
levoyagedukoala@gmail.com



Nouveautés 2024 : Le Permis de Conduire à 17 Ans

Des changements majeurs sont prévus pour le permis de conduire en 2024. La procédure d'obtention du permis est désormais entièrement centralisée sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>. Cette plateforme assure une gestion centralisée des démarches, incluant la déclaration de perte ou de vol du permis, le suivi de l'avancement du dossier, ainsi que la vérification du solde de points, entre autres.

De plus, depuis janvier 2024, l'accès à l'examen du permis de conduire sera ouvert dès l'âge de 17 ans en France. Cette initiative vise à simplifier la mobilité des jeunes, en particulier de ceux résidant en zone rurale, pour favoriser leur accès à l'emploi.

Pour tous les candidats au permis de conduire, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle, qu'ils optent pour le passage en candidat libre, ou qu'ils préfèrent une auto-école en ligne telle que Ornikar, l'inscription sera dorénavant possible dès l'âge de 17 ans. En cas d'inscription via une auto-école en ligne, cette dernière vous fournira toutes les informations nécessaires, y compris un numéro NEPH pour l'inscription à l'examen.

Les jeunes engagés dans l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront désormais la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans. Cette modification offre à tous les candidats, qu'ils optent pour la conduite accompagnée ou non, l'opportunité de profiter de cette avancée à partir de 2024, sans avoir à attendre la majorité pour conduire individuellement après la réussite de l'examen.

Matinée verte à LIMERSHEIM samedi 16 mars



10h RDV au charron

**10h/11h30 Nettoyage du village
et des alentours**

Gilets de sécurité et gants peuvent être fournis

**A partir de 10h30 Décoration du village
avec les enfants.**

Rendez vous au charron .

A partir de 11h30 Petit Apéro convivial.





CYCLE ÉTÉ 2024

DU 09 JUILLET

AU 26

SEPTEMBRE

À PARTIR DE 17H

RETOUR DU BDV À LIMERSHEIM À PARTIR DU 18/07 !

SEMAINE PAIRE

SEMAINE IMPAIRE

MARDI

DIEBOLSHEIM

Pl. de l'épicerie Au Plus Près

UTTENHEIM

Salle polyvalente

MERCREDI

HINDISHEIM

Pl. du 26 Novembre

FRIESENHEIM

Pl. de l'église & de l'école

JEUDI

ICHTRATZHEIM

Pl. du Village

LIMERSHEIM

Place de l'église

www.bistrotdevillages.fr



clement@bistrotdevillages.fr

+33 (0)6 79 74 99 98

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le velo, le taille haie, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle. Penser au accessoires(câbles,piles, Dosettes de café, cassettes, cd, haut parleur, etc.

VENEZ NOUS VOIR A LIMERSHEIM le 23 mars 2024

Au Foyer Club Saint Denis, rue des Bois
de 10h à 12h et de 14h à 17h

Repair Café

Project'ill

Jeter ? Pas question !



Commune de
LIMERSHEIM



Les bénévoles du
repair café Project'ill
peuvent peut-être
les réparer



Ainsi comme nous,
vous ferez
un acte citoyen
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.





Ferme KIEFFER à LIMERSHEIM

Les Mercredis 20 et 27, Vendredi 29
et Samedis 23 et 30 Mars 2024

LES GRANDES CHASSES AUX OEUFS

Dix départs par jours, toutes les ½ heures de 10h à 11h30 et de 14h à 17h00.

*Chasse aux œufs en extérieur
Bricolage de Pâques sous abri,
Visite aux animaux de la ferme
Espace jeux extérieur*

PLACES LIMITEES INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Adulte 2.00 €

Enfant 10.00 €

*Chaque enfant recevra un chocolat (produit par un chocolatier Alsacien)
et une surprise*

Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs accompagnants.

POUR RESERVER : par mail fermekieffer@gmail.com ou par sms au
06.06.66.96.87 en indiquant le nom/prénom de chaque enfant, son âge, le créneau
choisi et le nombre d'accompagnant

Déchetterie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13 à 16h55 (heure d'hiver)
ou de 13h à 17h55 (heure d'été)

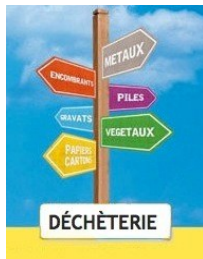
Samedi
de 09h00 à 12h00 et
de 14h00 à 16h55

Dimanche
de 09h00 à 12H00

Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchetterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

Attention : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



Prochains Conseils Municipaux



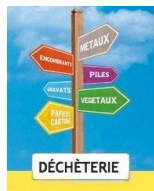
Lundi 8 avril
Lundi 6 mai

Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi
de 9h00 à 12h00

Lundi
de 16h00 à 18h00 (en été)



Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté



Horaires d'ouverture au public

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Mercredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 09h00 à 12h00 et
de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 41
Mars 2024
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :
www.limersheim.fr

Brèves / news : www.facebook.com/com-



Le Maire,

Stéphane SCHAAL